

## **Avis d'appel d'offres pour la nomination d'un commissaire aux comptes pour l'Union Tunisienne De l'Agriculture et de la Pêche 2022 – 2023 et 2024**

L'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche envisage la nomination d'un commissaire aux comptes pour la certification et l'approbation de l'ensemble des dépenses effectuées dans le cadre de la mise en œuvre de certification des exercices 2022 – 2023 et 2024.

Le commissaire aux comptes doit être un expert-comptable ou un bureau d'expertise comptable membre de l'Ordre des experts comptables de Tunisie et doit remplir les conditions générales et professionnelles indiquée au cahier de charge de l'UTAP.

Les soumissionnaires désirant participer à cet appel d'offres peuvent retirer les cahiers des charges détaillés du siège de l'UTAP, 6 rue de l'assistance par avenue ALAIN SAVARY Cité EL KHADHRA 1003 TUNIS, de 08 h 30 mn à 12h 30 mn et de 13h 30 mn à 17 h 30 mn et ce du 09 janvier 2023 à 13 janvier 2023.

Les offres accompagnées des pièces exigées doivent être envoyées dans une enveloppe fermée qui ne porte aucune indication à l'extérieur qui permet de connaître le soumissionnaire sauf la mention « **A ne pas ouvrir appel d'offres pour la nomination d'un commissaire aux comptes - UTAP** » et ce par dépôt au bureau d'ordre ou par rapide poste ou par courrier recommandé à l'adresse suivante « Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche 6 Rue de L'assistance par avenue ALAIN SAVARY Cité EL KHADHRA 1003 TUNIS ».

-Dernier délai de réception des offres le 24 janvier 2023, le cachet de la poste faisant foi.

-Toute offre nous parvenant après les délais ou ne respectant pas les conditions de participation sera rejetée.

